

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ du MAIRE PM N° 24.61 C

Objet : DÉFI ROSE 2024

Le Maire de la Ville d'Orthez,

Vu les articles L 2212 et L 2213 du code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 25 juin 1974 portant réglementation générale du stationnement,

Vu la demande formulée par le service des sports, 1 place d'Armes à Orthez,

Considérant qu'à l'occasion du **Défi ROSE** qui se déroulera le samedi 28 décembre 2024 (report du 26 octobre), il convient pour des raisons d'organisation et de sécurité de réglementer la circulation,

Considérant que le Maire doit prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, quais et places publiques,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Le Défi ROSE se déroulera le samedi 28 décembre 2024 de 08 h 00 jusqu'à 18 h 00, sur les sites suivants : la Tour Moncade, le fronton Saint-Agathe, le bois de la Coudanne, le lac de l'Y, 4 places de stationnement place d'Armes, au Pont Neuf, aux arènes et au parc Gascoin.

Article 2 : Pour le bon déroulement des épreuves, les équipes composées de 3 personnes (à partir de 16 ans) devront respecter le Code de la Route pour se rendre d'un défi à l'autre et les organisateurs devront s'engager à prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité de ces derniers.

Article 3 : Le stationnement sera interdit dans la totalité du parc GASCOIN ainsi qu'autour des arènes et sur 4 places de stationnement sur la place d'Armes, le samedi 28 décembre 2024 de 08 h 00 jusqu'à la fin de la manifestation.

Article 4 : **Si une intervention urgente le nécessite, seront prioritaires les véhicules des services de police, d'incendie et de secours, ambulances ou médecins.**

Article 5 : La Directrice Générale des services, la Police Municipale, le Commandant du Centre de Secours Principal, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, la CCLO, les Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la ville.

Fait à Orthez, le jeudi 21 novembre 2024

Copies transmises par mail :
SERVICES TECHNIQUES
CCLO
DEMANDEUR
GENDARMERIE
CENTRE DE SECOURS

Le Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne,
Manuel HANON

